

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2021

4^{ème} commission – rapport n°6

Projet de budget 2021 dans le domaine de l'action sociale

**Amendement déposé par Hamid EL HASSOUNI
au nom des élu(e)s du groupe des Forces de Progrès**

Exposé des motifs

Au 31 décembre 2018, 6 214 personnes en Côte-d'Or bénéficiaient de l'APA à domicile, et 2239 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH). Tous ne vivent pas en établissement d'hébergement permanent (EHPAD,...) car nombre de personnes concernées mènent une vie autonome en recourant à une aide extérieure.

Ces aides à domicile ou auxiliaires de vie jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile en permettant de réaliser les tâches quotidiennes qu'une perte d'autonomie empêche de réaliser soi-même.

Leur rôle est déterminant pour assurer auprès des plus fragiles une fonction essentielle et vitale. Le gouvernement a annoncé une revalorisation des salaires de ces personnels de 2,5% à compter d'avril 2021 mais cette augmentation n'est pas suffisante. L'Etat a par ailleurs appelé les Départements à financer également l'augmentation de ces rémunérations.

Ce pourquoi le Département doit revaloriser les rémunérations des aides à domicile de sa compétence pour une reconnaissance légitime de leurs fonctions et pour favoriser le recrutement et attirer de nouvelles compétences. Cette mesure permettra les embauches nécessaires à la qualité de la prestation que nous devons à nos aînés.

Dépenses de fonctionnement

Considérant que le total des crédits pour l'APA à domicile et la PCH prévus au BP2021 sont de 37 400 000 €, il est proposé d'ajouter 3 740 000 millions pour financer une augmentation de la rémunération de base des différents intervenants à domicile d'au moins 10% à compter de janvier 2021.

Cette dépense supplémentaire est financée :

- Par la baisse des crédits alloués aux associations au rapport n°4 de la 1^{ère} commission,
- Par la baisse des crédits alloués aux frais d'études prévue par amendement à ce même rapport,
- Par le prélèvement de l'épargne brute prévue au BP2021.

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economies proposées	Nouveau BP 2021
	6281	Concours diverses cotisations	662 400,00 €	412 200,00 €	250 200,00 €
7-38	203	Frais d'études	1 230 000 €	1 000 000 €	230 000€
TOTAL				1 412 000,00 €	

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Crédits supplémentaires proposés	Nouveau BP 2021
5-5-1	651	Aides à la personne	19 500 000 €	1 950 000€	21 450 000€
5-2	651	Aides à la personne	19 500 000€	1 790 000€	21 290 000 €
TOTAL			39 000 000 €	3 740 000 €	42 740 000€

REJETÉ